



Garantie décennale d'un entrepreneur : vérifier sa validité avant le début des travaux

Publié le 10 septembre 2015 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)



Attention :

Cet article est ancien, l'information n'est peut-être plus exacte.

Vous pouvez néanmoins consulter cette page.

[AFFICHER L'ARTICLE PÉRIMÉ](#)